PEP'S

Le Périodique des Entreprises à Profit Social

Numéro 7, octobre 2010

ZOOM SUR ...
Présidence belge de l'Union européenne: quid pour le secteur à profit social?

REPORTAGE
Université d'été du CIFOP – Vieillissement de la population

QUESTION PRATIQUE
La comptabilité des ASBL: comptabilité simple ou comptabilité en partie double?

CONSEIL ENERGIE
Comment suivre vos consommations énergétiques? Des outils existent!

Sommaire

Zoom sur ... Présidence belge de l'UE: Quid pour le secteur à profit social? p. 1

Question pratique p. 4
La comptabilité des ASBL: Comptabilité simple ou comptabilité en partie double

L'essentiel de l'actualité p. 7

Conseil énergie p. 9
Comment suivre vos consommations énergétiques? Des outils existent!

Groupes de travail UNIPSO p. 12

CESRW p. 13

Reportage sur Université d'été du CIFOP – Vieillissement de la population p. 14

L'EDITO

Le PEP'S fait son retour après quelques mois d'absence! Ce silence a été mis à profit pour affiner notre information et répondre davantage aux besoins des lecteurs.

Dans ce numéro, nous aurons l'occasion de vous informer sur l'évolution des régimes comptables pour les associations. La comptabilité est, souvent, un sujet qui rebute, en particulier pour les petites structures. Nous vous aiderons à y voir plus clair.

Pour poursuivre, l'équipe s'attarde sur la présidence belge de l'Union européenne, et plus principalement sur les priorités de celle-ci dans le domaine du secteur à profit social.

Enfin, notre reportage développe la thématique du vieillissement de la population à l'occasion de la première journée de l'Université d'Eté du Centre interuniversitaire de Formation permanente (CIFoP).

Bonne lecture à tous.

L'équipe de l'UNIPSO

Editeur responsable: Union des entreprises à profit social asbl – Dominique Van de Sype
Avenue Reine Astrid 7 – 1440 Wauthier-Braine – www.unipso.be – Tel: 02/367.23.96 – Fax: 02/367.23.99
Conception: Carrie Levert – Réalisation: Marc Héraly, Marie Mathieu – peps@unipso.be

PEP'S Le Périodique des Entreprises à Profit Social

ZOOM SUR ...

Présidence belge de l'Union Européenne: quid pour le secteur à profit social?

Depuis le 1er juillet 2010, la Belgique préside le Conseil de l'Union européenne. Durant un semestre, notre pays joue un rôle important et a l'opportunité d'orienter les politiques de l'Union européenne. Cet article présente les compétences de la présidence de l'Union européenne et les priorités de la Belgique dans ce cadre. Celles concernant le secteur à profit social sont mises en évidence.

Que recouvre la présidence de l'UE?

Présidence de l'UE et présidence du Conseil européen

Tout d'abord, il faut attirer l'attention sur un point: la **présidence de l'Union européenne** n'est pas à confondre avec la **présidence du Conseil européen.**

Le Conseil européen a un président nommé pour deux ans et demi. Le 19 novembre 2009, notre ancien premier ministre, Herman Van Rompuy a été désigné comme premier **président du Conseil européen**. Il préside et conduit les travaux du Conseil européen, l'institution qui regroupe les chefs d'État ou chefs de gouvernement des 27 pays membres de l'Union européenne. Le président a aussi un rôle de représentation de l'Union européenne dans le monde.

On parle de la **présidence du Conseil de l'Union européenne**, ou plus couramment de présidence de l'Union européenne pour désigner la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. La présidence du Conseil n'est pas détenue par un président unique mais est exercée par le gouvernement de l'État membre dans son ensemble.

La présidence du Conseil joue un rôle significatif dans l'organisation des travaux de l'institution, notamment dans l'impulsion du processus de décision législatif et politique. Elle a pour mission d'organiser et de présider les réunions, y compris les nombreux groupes de travail et d'élaborer des compromis.

Présidence en trio

Le traité de Lisbonne apporte des modifications à la présidence du Conseil européen. En effet, désormais, il est question d'une présidence de trois États durant 18 mois (principe de la troïka). Chaque État exerce les fonctions de présidence de manière égalitaire. Cette procédure assure une certaine continuité tout en permettant à chaque État d'être à la tête du Conseil de l'Union européenne et ainsi de l'Union européenne. Cette modification ne fait, en fin de compte, qu'institutionnaliser une pratique de fait.

Sur base du principe de la troika, la Belgique collabore avec l'Espagne et la Hongrie pour une présidence continue. Les 3 pays ont élaboré ensemble un programme de travail commun pour ces 18 mois. Cette tri-présidence s'organise comme telle: l'Espagne (1er janvier au 30 juin 2010), la Belgique (1er juillet au 31 décembre 2010) et la Hongrie (1er janvier 2011 au 30 juin 2011).

Voici les objectifs principaux fixés au sein de ce programme de travail commun:

- réviser la stratégie de Lisbonne afin que l'UE soit mieux à même de surmonter la crise économique, restaurer une croissance durable, un taux d'emploi plus élevé et une meilleure compétitivité. Ceci a mené à la Stratégie Europe 2020
- surveiller davantage les marchés financiers
- élargir l'agenda social et le centrer sur les jeunes, sur la lutte contre les discriminations de genre et la lutte contre la pauvreté
- avancer sur les dossiers de l'énergie et du changement climatique
- faire de l'UE un espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm) encore plus développé
- établir une politique européenne globale en matière d'immigration et d'asile
- assurer une représentation extérieure de l'UE plus cohérente et efficace
- mettre l'accent sur la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Priorité de la présidence belge

Sur base de ce programme commun, la Belgique a élaboré un programme plus spécifique pour 6 mois. Ce programme qui a été préparé par le niveau fédéral en collaboration avec les entités fédérées reprend les priorités de la Belgique pour sa présidence semestrielle de l'Union européenne.
De manière générale, ces priorités concernent l'ensemble des politiques européennes à savoir, la justice et les affaires intérieures, les affaires économiques et financières, la compétitivité, les relations extérieures… mais également l'emploi, la politique sociale, la santé, l'éducation, la formation, la culture… qui concernent plus le secteur à profit social.

Détaillons les principales priorités de ces politiques qui ont un impact pour notre secteur:

Emploi

La Belgique est la première présidence à mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020, stratégie européenne pour l'emploi qui suit la Stratégie de Lisbonne. Dans ce cadre, la présidence belge aborde 4 domaines prioritaires:

1) Stimulation des emplois "verts" et "verdissement" de l'économie. Pour ce faire, les 28 et 29 septembre 2010 s'est notamment tenue la 1ère conférence ministérielle sur les emplois "verts" dans le cadre de l'Union européenne. Elle a réunit les différents ministres, les experts des organisations internationales (OCDE, OIT), les représentants des secteurs de l'économie verte (construction, renouvelable, etc.), les partenaires sociaux et les acteurs de l'emploi. Des pistes concrètes pour l'élaboration d'un premier plan européen pour la création d'emplois dans les secteurs "verts" et pour le "verdissement" de l'économie et du marché du travail ont été dégagées.
2) Examen du lien entre le vieillissement de la population et l'emploi (nouveaux modes de gestion de carrière, niches d'emplois…). Dans ce cadre, une conférence est notamment organisée du 10 au 12 octobre prochain sur la qualité de vie des travailleurs âgés.
3) Lutte contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi.
4) Développement de la "flexicurité" en assurant que la transition des travailleurs sur le marché de l'emploi leur soit profitable ainsi qu'à l'économie. Les 4 et 5 octobre sera organisé une conférence à ce propos: "La flexisécurité au service des travailleurs: renforcer les transitions positives".

Par ailleurs, la présidence belge souligne l'importance de l'activation des chômeurs, l'amélioration des compétences et la formation continue afin de répondre aux besoins du marché du travail. Un autre point d'attention concerne l'intégration des chômeurs les plus éloignés du marché du travail.

Droit du travail

Sous la présidence belge, le Conseil poursuit les travaux relatifs à la proposition de directive concernant la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Il procède également à un débat d'orientation sur la directive temps de travail en fonction du résultat des consultations avec les partenaires sociaux.

Politique sociale

La présidence belge va poursuivre ses efforts pour renforcer l'efficacité de la méthode ouverte de coordination (MOC)1 dans les domaines de la santé, des pensions et de l'inclusion sociale. Par ailleurs, le Conseil doit adopter des conclusions relatives à la pérennité, l'adéquation et la portabilité des pensions dans un contexte de vieillissement.

Des conclusions du Conseil sont également attendues sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Pour les alimenter, il y a les travaux du comité de protection sociale, du 3ème Forum des services d'intérêt général ainsi que le 2ème rapport biannuel de la Commission. A noter que le 3ème Forum relatifs aux SSIG se déroulera les 26 et 27 octobre prochain. L'UNIPSO est consulté actuellement pour l'organisation de ce forum.

La présidence belge procèdera également à la clôture de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et veillera à en tirer les enseignements pour l'avenir. Des conclusions spécifiques seront réalisées relatives à la pauvreté des enfants, à l'accès des soins de qualité pour tous, aux sans-abris et à la prévention de la pauvreté. La présidence organisera également une conférence sur

[1] Pour les domaines où l'Union européenne ne peut légiférer (donc les domaines qui restent de compétence nationale), il existe des méthodes non juridiques ("soft law") pour favoriser la coopération entre pays de l'UE. La Méthode ouverte de coordination (MOC) en est un exemple. La MOC fournit un nouveau cadre de coopération entre les États membres en vue de faire converger les politiques nationales pour réaliser certains objectifs communs.

le handicap ("Forum pour l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées" les 18 et 19 novembre 2010).

Egalité

Le Conseil, sous la présidence belge, va adopter des conclusions sur la base de la communication de la Commission relative à la nouvelle stratégie sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2015). La Belgique poursuivra également les travaux de la présidence espagnole relatifs à la directive concernant la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. Dans ce cadre, une journée de rencontre est notamment organisée par une Entreprise d'insertion (FTS, membre de la FEBISP) le 18 novembre relative à 'Insertion socioprofessionnelle et égalité des chances: le handicap et la diversité au travail'.

Politique santé

Sous la présidence belge, le Conseil poursuivra entre autre les négociations concernant le projet de directive relative aux soins de santé transfrontaliers.

Education et formation

Avant fin décembre 2010, le Conseil va adopter les lignes directrices en vue d'un nouveau programme de travail sur l'enseignement et la formation professionnelle jusqu'en 2020. Il y aura également la poursuite des travaux relatifs au renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement scolaire. Une attention particulière sera portée au problème lié au décrochage scolaire et au rôle de l'enseignement et de la formation dans l'inclusion sociale.

Culture

La présidence belge s'attachera, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives qui contribuent au PIB, à la croissance et à l'emploi européens. D'autre part, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la présidence proposera un projet de conclusions visant à démontrer que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre l'exclusion sociale ont des enjeux transversaux qui supposent notamment de mobiliser en leur faveur les politiques culturelles.

Jeunesse

Le cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) prévoit un nouveau rôle pour les travailleurs de la jeunesse. La présidence belge initiera les travaux au Conseil relatifs à une résolution sur le travail de jeunesse. Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un paragraphe de cette résolution sera consacré à l'accessibilité à ce secteur des enfants et des jeunes qui vivent dans la pauvreté.

Evènements et initiatives

Durant toute la présidence belge, il y a de nombreux évènements et conférences qui sont organisés en Belgique sur des thèmes européens très diversifiés.

Epinglons certains évènements:

- "Vers une revenue à part entière et l'inclusion des personnes handicapées?" (5/10/2010)
- "Contribution de la culture à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale" (17-19/10/2010)
- "Qualité de l'air dans les milieux de vie" (18-19/10/2010)
- "La stratégie UE 2020 et la politique d'activation du marché du travail: un nouveau départ intelligent?" (28/10/2010)
- "Conférence européenne des familles: l'inclusion sociale des familles: où en est la dimension familiale des politiques de l'Union européenne?" (14-15/10/2010)
- "Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen" (14/10/2010)
- "L'éducation et la formation tout au long de la vie" (20/10/2010)
- "Conférence sur l'économie sociale" (28/10/2010)
- "Conférence européenne sur la Participation sportive locale, L'Inclusion sociale & la lutte contre la pauvreté" (14-15/10/2010)

Pour plus d'infos sur le programme de la présidence belge et les activités organisées dans ce cadre: *http://www.eutrio.be*.

Pour plus d'informations, contactez la conseillère juridique: Elise Lay
Tel: 02/367.23.98 Email: elise.lay@unipso.be

La comptabilité des ASBL: comptabilité simple ou comptabilité en partie double?

Introduction

L'arrêté royal daté du 19 décembre 2003 pris en exécution de la loi du 2 mai 2002 sur les associations et fondations, a fondamentalement modifié les obligations relatives à la comptabilité, l'établissement et la publicité des comptes annuels des grandes et très grandes associations et fondations. Pendant longtemps, les obligations en matière de reddition de comptes applicables aux ASBL ont été limitées à la présentation aux membres, une fois l'an, de comptes annuels et d'un budget établis selon les règles fixées librement par le conseil d'administration. Si c'est toujours le cas pour les petites et moyennes associations, il en est désormais autrement pour les grandes et très grandes structures (y compris pour les ASBL créées avant 2004, à partir de l'exercice comptable 2005).

Cependant, et pour des raisons évidentes de clarté, de transparence et de gouvernance, il est souvent conseillé aux petites associations qui en ont les moyens, tant humains que financiers, d'également appliquer ces principes à la tenue de leurs comptes.

Définitions

Grande ou petite asbl?

La grande association est celle qui atteint au moins deux des trois critères énumérés ci-dessous:

a) cinq travailleurs, en moyenne annuelle, exprimés en équivalents temps plein. Les travailleurs bénévoles, les travailleurs intérimaires et le personnel mis à disposition de l'association n'entrent pas en ligne de compte dans le présent calcul.

b) 250.000 € pour le total des recettes, autres qu'exceptionnelles, hors T.V.A.

c) 1.000.000 € pour le total du bilan.

Les grandes associations établissent leurs comptes annuels selon le "schéma abrégé pour associations".

La très grande association est celle qui:

a) Soit dépasse 100 travailleurs, en moyenne annuelle, exprimés en équivalents temps plein

b) Soit atteint au moins deux des trois critères suivants:

- plus de 50 travailleurs, en moyenne annuelle, exprimés en équivalents temps plein.
- plus de 6.250.000 EUR pour le total des recettes autres qu'exceptionnelles, hors T.V.A.
- plus de 3.125.000 EUR pour le total du bilan.

Les très grandes associations doivent également tenir une comptabilité complète et établir des comptes annuels. Elles doivent, en outre, confier le contrôle de ces derniers à un réviseur d'entreprises. Les très grandes associations établissent leurs comptes annuels selon le "schéma complet pour associations".

La comptabilité simple

Elle est basée sur la distinction des recettes et des dépenses et la détermination d'un solde entre le total des dépenses et le total des recettes telles qu'elles apparaissent dans le journal de banque et le journal de caisse. Chaque événement économique est reporté sur un cahier à deux colonnes: la première colonne pour décrire l'événement, la deuxième pour mettre son montant, en plus ou en moins selon qu'il s'agit d'un encaissement ou d'une dépense pour celui qui tient la comptabilité.

Ce type de comptabilité dit "de caisse" ne permet pas de faire apparaître les variations de patrimoine. Elle ne convient donc que pour gérer un patrimoine dont la valeur est stable ou relativement faible, ce qui est souvent les cas pour les petites ou très petites ASBL. Toutefois, la comptabilité de caisse peut être perfectionnée par l'usage du plan comptable, permettant de déterminer des sous-totaux et des soldes par catégorie. Le solde général peut alors être subdivisé entre le solde des comptes de bilan et celui des comptes de résultats. C'est parfois ce que l'on appelle une comptabilité simplifiée. Nous reparlerons du plan comptable plus loin.

La comptabilité en partie double

La comptabilité en partie double est une technique qui fonctionne sur la correspondance entre des ressources et leur emploi, entre une origine et une destination. Elle est basée sur l'idée que chaque chose peut être interprétée comme un nombre correspondant au prix d'achat ou de vente et sur le fait que chaque opération comptable est un enregistrement réciproque et simultané de deux évènements: un débit (étymologiquement "ce qui est dû"), c'est-à-dire ce qu'elle possède, et un crédit (étymologiquement "ce qui a été confié"), soit ce qui lui est dû.

Au cœur du sujet

Principes

Dans le cadre d'une comptabilité en partie double, on subdivise généralement les opérations en catégories correspondant à des comptes numérotés et libellés que détermine le plan comptable. On distingue les "comptes de bilan" et les "comptes de résultat". **Les comptes de bilan** correspondent aux emplois de l'entité (les bâtiments, les machines, les comptes clients, les liquidités, les avoirs divers) et à ses ressources (les capitaux propres, les dettes envers les fournisseurs, les organismes sociaux, les salariés, les établissements financiers, etc.). **Les comptes de résultat** correspondent à l'activité de l'entité pour produire les richesses (les services, pour ce qui est des ASBL) inscrites au bilan. On distingue les produits (vente de biens ou de services, de marchandises ou production immobilisée) et les charges engagées pour atteindre ces produits (achats de fournitures, d'énergie, de services, frais généraux, cotisations d'adhérents, etc.).

Au niveau des **comptes de bilan**, l'actif représente une richesse financière ou une possession de l'entreprise tandis que le passif représente une dette de l'entreprise, la diminution de son patrimoine ou de sa trésorerie. La somme des comptes d'actif est égale à la somme des comptes de passif, les comptes de capitaux, au passif, représentant ce que l'entreprise doit à ses actionnaires.

Au niveau du **compte de résultat**, l'actif représente une dépense (achats, impôts) tandis que le passif représente un gain (ventes, produits financiers). Le sens de "actif" et "passif" ne doit être, ici, compris qu'en relation avec une écriture symétrique au bilan: acheter un bien, c'est créer une dette envers un fournisseur (enregistrée au passif), la charge comptable sera donc à l'actif. À contrario, vendre un service, c'est constater que le client doit de l'argent et cet avoir (un actif comme on l'a vu) a pour pendant un produit comptable passé en passif.

Le Plan comptable

Comme nous l'avons vu, chaque compte est affecté d'un numéro répertorié en classes.

Pour les comptes de bilan:

- Classe 1: comptes de capitaux permanents
- Classe 2: comptes d'immobilisations
- Classe 3: comptes de stocks et d'encours
- Classe 4: comptes de tiers
- Classe 5: comptes financiers

Pour les comptes de résultat:

- Classe 6: comptes de charges
- Classe 7: comptes de produits

Si l'on comprend les principes énoncés plus haut et la logique de cette structure du plan comptable, on est à même de lire un bilan de type BNB (Banque Nationale de Belgique), tel que généralement présenté lors des assemblées d'approbation des comptes.

Avantages et inconvénients

Outre les obligations légales décrites en introduction, les avantages d'une comptabilité double sont nombreux. D'une part, elle permettra une meilleure lisibilité de la situation de l'entreprise pour l'ASBL elle-même, dans le cadre, par exemple, de la présentation des comptes aux instances, mais également pour l'autorité, qu'elle soit fiscale ou subsidiante, ces dernières étant, en cette matière, de plus en plus exigeantes. D'autre part, elle permettra à l'ASBL, même petite, de s'inscrire dans une dynamique de gouvernance. En effet, il n'est pas impossible que l'obligation de comptabilité en partie double s'étende, à terme, à l'ensemble des entreprises.

En revanche, la tenue d'une comptabilité en partie double nécessite du temps, de la main d'œuvre et des moyens. Il peut se révéler difficile, pour de petites structures, de mettre en place pareil dispositif. De même, le recours à des comptables externes, voire à des fiduciaires, est souvent coûteux. A noter que certains bureaux comptables se sont spécialisés dans la clientèle des ASBL.

Enfin, les entreprises qui ont confié la gestion des salaires de leurs travailleurs à un secrétariat social peuvent fréquemment y faire appel pour des questions ayant trait à la comptabilité.

Informatique

De nombreux logiciels comptables sont disponibles sur le marché, certains même disposant de versions spécifiques aux associations. La plupart d'entre eux nécessitent une connaissance préalable de la comptabilité. Néanmoins, grâce souvent à une interface conviviale et pratique, ils permettent aux néophytes, moyennant une courte formation, de se lancer sans problème dans l'encodage et la tenue de leur comptabilité.

Pour ceux qui ont recours à une comptabilité simple, une feuille de calcul dans un logiciel de type "tableur" peut représenter une solution pratique pour l'encodage des mouvements. Elle permettra en outre d'effectuer des opérations de calcul déjà sophistiqués, tels que des calculs de résultats par poste (par colonne), des calculs de TVA (pour les entreprises assujetties), etc.

Pour plus de renseignements

Vous pouvez consulter l'ensemble du document sur le nouveau régime de comptabilité des petites associations ainsi que celui des grandes et très grandes associations et fondations, sur les liens du Ministère de la Justice ci-après:

Nouveau régime comptable petites associations
Nouveau régime comptable grandes associations

Par ailleurs, le plan comptable minimum normalisé des ASBL est également disponible sur divers sites, comme, par exemple, les suivants:

Plan minimum comptable Associatif financier
Plan minimum comptable Juristax

L'essentiel de l'actualité

Impact de la crise financière sur les associations

En juin 2010, la Fondation Roi Baudouin a publié les résultats d'une enquête réalisée par l'agence "IPSOS" au sujet de l'impact de la crise financière sur les associations pour l'année 2009. Bien que les conclusions alarmistes parues dans les journaux soient à nuancer, il faut souligner que la situation financière est réellement délicate dans le secteur culturel et plus globalement dans les petites associations. En outre, il est primordial de rappeler que les dépenses des associations par rapport au public cible augmentent. Les autres paramètres de l'étude révèlent des résultats relativement stables. Les subsides (première source de revenus) augmentent légèrement dans tous les secteurs à l'exception du socioculturel. Le patrimoine et le bénévolat ont tendance à augmenter également. En revanche, les dons diminuent. On observe aussi que 8% des associations ont du procéder à des licenciements tandis que 29% ont continué à embaucher. 30% des associations auraient même l'intention d'augmenter leurs différentes missions.

Source: http://www.kbs-frb.be

Gouvernance: recommandations pour les organisations à profit social

En juin dernier, la Fondation Roi Baudouin a sorti une publication reprenant une série de recommandations pour la gouvernance des organisations à profit social. Cette publication est le résultat de travaux débutés il y a plus de 2 ans et pilotés par la Fondation. Il s'agit de recommandations élaborées par des acteurs du secteur à profit social (notamment l'UNIPSO). Ce recueil comprend 8 recommandations générales en matière de gouvernance accompagnées de repères plus concrets. Elles concernent différents aspects de l'organisation d'une association à profit social (stratégie de l'organisation, articulation et rôle des organes, composition du conseil d'administration, rôle de l'administrateur…). Cette publication sera suivie notamment de l'élaboration d'un inventaire d'instruments et outils pratiques existants en matière de gouvernance et de formation. L'UNIPSO continue à suivre ce projet. Pour consulter les recommandations pour la gouvernance des organisations à profit social: http://www.kbs-frb.be (rubrique Publications) ou www.unipso.be.

Indexation: dépassement de l'indice pivot en août 2010

Suite au dépassement de l'indice-pivot du mois d'août, les prestations sociales et les traitements des agents de l'Etat sont indexés de 2%, respectivement le 1er septembre et le 1er octobre. Certains salaires du secteur privé (et notamment du secteur à profit social) sont également indexés le 1er septembre. Il y a lieu de vérifier par secteur ce que la convention collective de travail a déterminé pour ce qui concerne l'indexation des salaires.

Source: http://www.plan.be

Nouveau Vademecum énergie secteur tertiaire

Un nouveau Vademecum énergie secteur tertiaire est disponible sur le Portail de l'énergie de la Région wallonne: http://energie.wallonie.be. Ce vade-mecum synthétise les principaux outils, services et aides financières à disposition des gestionnaires de bâtiments publics et privés du secteur tertiaire et vous explique comment développer une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) dans vos bâtiments. Tous les acteurs du secteur tertiaire public et privé sont visés par le présent vade-mecum.

L'UNIPSO défend les attentes du secteur à profit social en matière d'infrastructures et d'énergie

Dans le cadre des activités du Groupe de Travail Energie de l'UNIPSO, celle-ci a inventorié les revendications des secteurs en matière d'énergie. Ces attentes, synthétisées dans une note, abordent trois aspects: le financement des travaux économiseurs d'énergie et des infrastructures, la simplification administrative, et enfin, la formation et la sensibilisation. Cette note a été transmise au Ministre Nollet et à la Commission énergie du CESRW où l'UNIPSO dispose d'un mandat. Celle-ci sera complétée par un inventaire des fonds et subsides en

infrastructure disponibles pour chaque secteur. Son objectif est de mettre en lumière certaines inégalités criantes entre secteurs et demander une harmonisation vers le haut des aides à l'infrastructure.

Accords du non marchand en RW et CF: les partenaires sociaux et les Gouvernements négocient pour… une année!

Les négociations pour des nouveaux accords du non marchand en Région wallonne et en Communauté française, suivent leur cours. Elles portent également sur l'évaluation des accords précédents. En effet, certaines mesures ont été sous financées, principalement dans l'accord wallon. Il en résulte des charges financières supplémentaires pour certains services. Particularité de ces négociations: les Gouvernements ont débloqué des budgets (4,5 M pour la Région wallonne et 4,5 M pour la Communauté française) uniquement pour l'année… 2010. Aucune garantie n'a, pour l'instant, été donnée pour l'avenir. L'UNIPSO est présente aux négociations pour y défendre ses priorités. Les organisations syndicales défendent l'idée que les accords non marchands sont leur "chasse-gardée". Les employeurs ne peuvent, selon elles, y assister que pour faire valoir des considérations d'ordre technique et pour faciliter la transition des mesures décidées dans les conventions collectives sectorielles. L'UNIPSO entend, au contraire, être un partenaire à part entière de la négociation. A suivre donc…

Projets spécifiques

Go énergie

Agenda Go énergie:

- Novembre 2010: Réalisation d'un inventaire des contacts et expériences "énergie" dans le secteur hospitalier et des soins de santé en vue de favoriser les échanges d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques.
- 8 novembre 2010: Session d'information sur l'énergie pour 7 membres de l'ALEAP (EFT et OISP). Ces institutions ont décidé de se regrouper en vue de s'engager collectivement dans des démarches d'économie d'énergie.
- 10 novembre 2010: Session d'information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour les membres de l'AMA.

GO For

La cinquième session de la formation Go for "Gestion d'une entreprise à valeurs sociales" a démarré le 23 septembre. 24 personnes suivront cette formation.

Pour rappel; cette formation s'adresse aux cadres et directions du secteur à profit social.

Elle s'articule autour de 6 unités concernant les principales matières de la gestion d'une entreprise à profit social:

- Contexte professionnel: le secteur à profit social
- Contexte organisationnel de l'entreprise
- Relations individuelles et collectives de travail
- GRH Management
- Communication
- Gestion administrative et financière

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur le site www.unipso.be

Comment suivre vos consommations énergétiques? Des outils existent!

Changement climatique, durcissement des réglementations énergétiques, épuisement des énergies traditionnelles, hausses de prix: autant de bonnes raisons de faire des économies d'énergie! Mais mettre en place une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) dans une association demande une certaine méthode. L'instauration d'une politique d'économie d'énergie repose sur 3 piliers: amélioration de la performance énergétique des bâtiments, sensibilisation des occupants, et suivi des consommations énergétiques (voir tableau ci-dessous).

Vous pouvez comparer d'une année à l'autre vos consommations énergétiques sans que vos résultats ne soient affectés par la variation du climat local. Pour cela, il est indispensable de mettre en place un suivi de vos consommations énergétiques. Il est impossible de gérer convenablement ce que l'on ne connaît pas.

Mise en place d'un Responsable Energie ➔ Vision d'ensemble sur la politique énergétique		
Améliorer la performance énergétique des bâtiments		
1. **Cadastre énergétique** ➔ Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie	**Comptabilité énergétique** suivi comptable des consommations	**Sensibilisation des acteurs**
2. **Audit énergétique** ➔ Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant	➔ Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, benchmarking, normalisation des consommations, signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration	➔ Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements
3. **Etude de pré-faisabilité** ➔ Description technique et évaluation économique détaillées		
4. **Mise en oeuvre des mesures d'améliorations** ➔ Corrections et investissements / amélioration des performances		
5. **Suivi** ➔ Détection des dérives / amélioration continue		

Source: Région wallonne. Vademecum secteur tertiaire
Maîtriser les consommations d'énergie de mes bâtiments: Pourquoi? Comment?, juin 2007, 27p.

Intérêt de bien connaître vos consommations

Avoir une bonne connaissance de ses consommations est incontournable pour améliorer votre gestion énergétique. Ce travail est utile à plusieurs titres.

- Dresser un état des lieux et identifier les possibilités de réduction des consommations
- Repérer les dérives de consommation / identifier les erreurs de facturation
- Informer et sensibiliser les occupants
- Détecter de nouvelles améliorations potentielles et améliorer en continu la qualité énergétique du bâtiment
- Évaluer les résultats des actions entreprises et justifier les investissements consentis

Des outils de suivi des consommations énergétique gratuits

Il est possible d'aller plus ou moins loin dans le suivi et l'analyse des consommations énergétiques. En fonction de la taille et de la complexité de votre institution, certains outils vous conviendront mieux que d'autres. Les tableurs Excel de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) visent plutôt les petites et moyennes entreprises ou ASBL alors que le logiciel COMEBAT est plus recommandé dans le cas des hôpitaux.

Des tableurs Excel simples d'utilisation

Pour vous aider à effectuer un **suivi** et une **interprétation** de vos **consommations énergétiques**, l'UWE met gratuitement des tableurs de suivi à disposition. Ceux-ci vous permettent non seulement d'**encoder** vos **consommations et coûts** mais vous donnent aussi des **résultats sous forme** de **graphiques** et vous aident dans l'interprétation de ceux-ci. Ces tableurs ont été créés pour offrir un **outil simple mais complet et utilisable par tous** (pas seulement par un expert en énergie).

Ces tableurs existent pour:

- **Le gaz et le mazout** (les graphiques générés automatiquement permettent de réaliser des comparaisons sur plusieurs années à conditions climatiques égales)
- **L'électricité haute et basse tension**

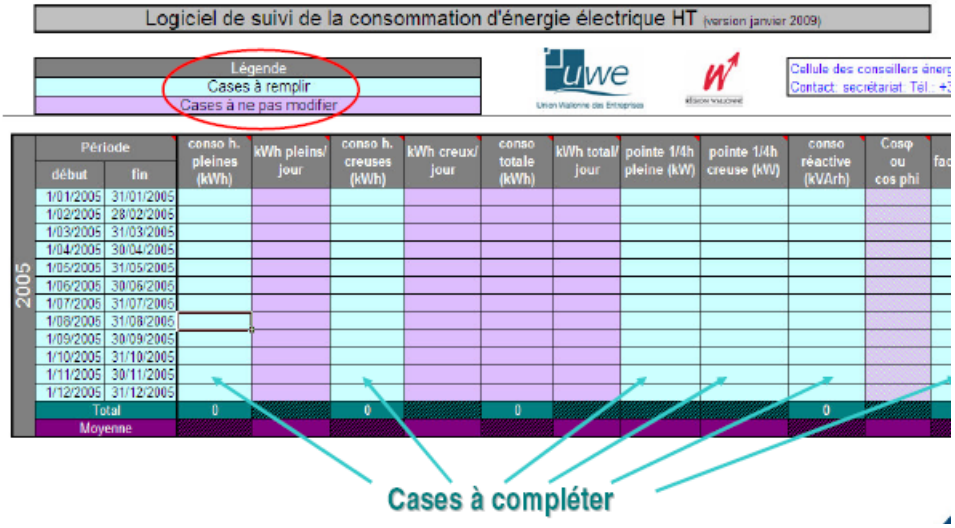

Exemple de feuille d'encodage des données
Source: http://www.environnement-entreprise.be

Informations nécessaires pour utiliser les tableurs

Pour une utilisation facilitée, tous les termes techniques sont expliqués dans les tableurs.

- Ensemble des tableurs:
  - La période de facturation (ou la date du relevé)
  - La consommation (en kWh)
  - Le coût (en € hors TVA)
- Electricité haute tension:
  - L'appel de puissance ou la pointe ¼ horaire (en kW)
  - Le cos phi ou la consommation d'énergie réactive

Des graphiques générés automatiquement
Suite à l'encodage, des graphiques sont générés automatiquement et sont accompagnés d'une brève explication pour leur interprétation. Parmi ces graphiques on trouve: la signature énergétique, la consommation spécifique, la consommation totale, l'évolution des consommations journalières, etc.

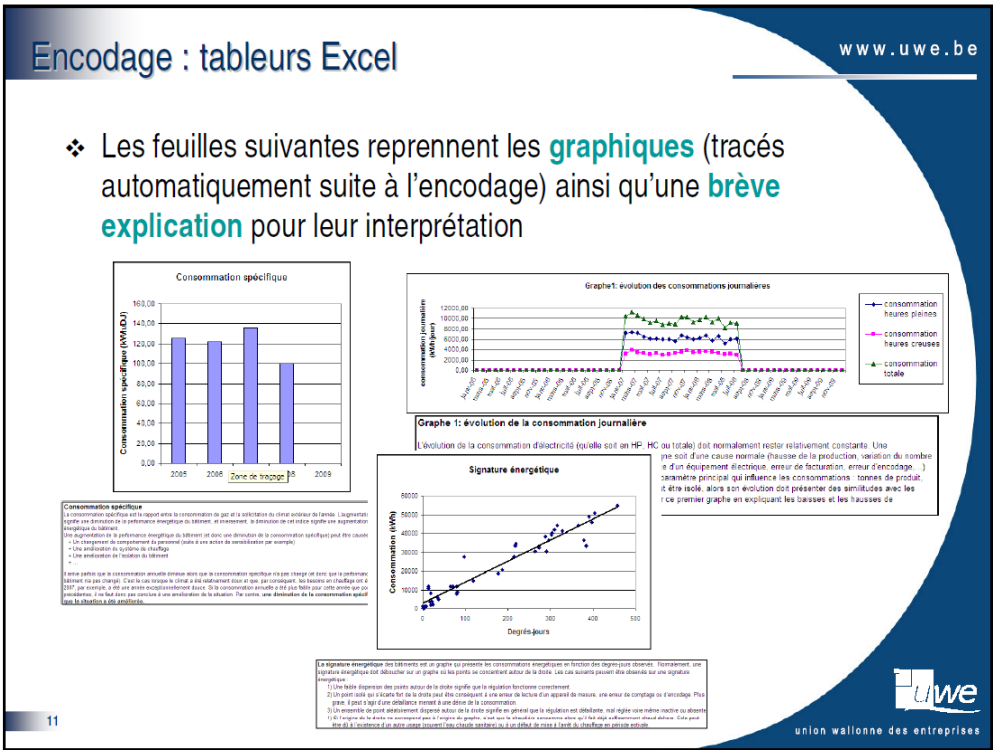

Exemple de graphiques
Source: http://www.environnement-entreprise.be

Les tableurs sont accessibles sur:
http://www.environnement-entreprise.be/UWE-Environnement-2010/nrj/connaitre-ses-consommations

Le Logiciel COMEBAT pour une comptabilité énergétique plus poussée

Sur la base de relevés mensuels, il permet une analyse des consommations par compteur ou groupe de compteurs. Cette analyse peut être mensuelle ou annuelle. Pour les compteurs ou groupes de compteurs ayant trait à des consommations de chauffage, des signatures énergétiques permettent de réaliser des comparaisons à conditions climatiques égales.
Cet outil concerne prioritairement:

- les bâtiments gros consommateurs d´énergie
- les bâtiments qui ont révélé un problème, signalé, par exemple, par l´occupant ou l´équipe de maintenance
- les bâtiments pour lesquels des investissements économiseurs d´énergie ont été consentis et donc pour lesquels une évaluation des résultats est souhaitée

Le logiciel est téléchargeable sur: http://www.icedd.be/comebat

Contact
La conseillère en énergie de l'UNIPSO *Fanny Roux* Tél: 02/367.23.94 Email: fanny.roux@unipso.be

Groupes de travail à l'UNIPSO

Groupe de travail Formation

La prochaine réunion du Groupe de travail formation est prévue le 26 novembre 2010 à 11h30 à l'UNIPSO.

Pour plus d'informations, contactez Cécile de Préval Tél: 02/367.23.95 Email: cecile.depreval@unipso.be

Groupe de travail APE / Aides à l'emploi

Le GT APE/Aides à l'emploi a eu lieu le 17 septembre dernier. Les points suivants y ont été développés:

- Subventionnement de l'ancienneté APE
- Harmonisation entre les statuts "ouvrier" et "employé"

Une attention particulière a été portée aux documents PTP, en vue d'une évaluation par un consultant extérieur.

Le prochain GT aura lieu le mardi 19 octobre 2010 à 9h à la FESAD (Jambes) (sous réserve de confirmation)

Pour plus d'informations, contactez Frédéric Clerbaux Tél: 02/367.23.92 Email: frederic.clerbaux@unipso.be

Groupe de travail Energie

Le GT Go énergie s'est déroulé le 8 septembre et a abordé les points suivants:

- Bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de GO énergie et nouvelles perspectives d'action
- Présentation et corrections de l'étude de l'UNIPSO concernant les fonds d'infrastructure existants dans les différents secteurs à profit social avant envoi au Ministre Nollet
- Présentation du projet de partenariat UNIPSO-AFTSH concernant les échanges d'expérience entre hôpitaux
- Information énergie: présentation des "outils énergie" mis à disposition par la Région wallonne et par les facilitateurs énergie

Pour plus d'informations, contactez Fanny Roux Tél: 02/367.23.94 Email: fanny.roux@unipso.be

Comité d'accompagnement Vieillissement

Le 20 octobre de 9h30 à 12h30, le Comité d'accompagnement Vieillissement se réunira à la FESAD pour aborder les points suivants:

- Les pensions de retraite
- Les pensions de survie
- La garantie de revenus aux personnes âgées
- L'allocation pour l'aide aux personnes âgées

Pour plus d'informations, contactez Vincent Gerard Tél: 02/367.23.93 Email: vincent.gerard@unipso.be

Comité d'accompagnement GO For

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement aura lieu le 26 novembre 2010 à 9h30 à l'UNIPSO.

Pour plus d'informations, contactez Cécile de Préval Tél: 02/367.23.95 Email: cecile.depreval@unipso.be

Commissions du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne

Commission Emploi, Formation, Education – EFE

- Présentation par le FOREM de l'évaluation des dispositifs "chèques-formation" et "crédit-adaptation"

Commission de l'Economie, des Politiques industrielles et sectorielles – EPI

- Réforme des aides à l'expansion économiques (environnement et énergie), présentation par Mme Charlier (DGO6) et M Simon (DGO4).
- Programme "Creative Wallonia", présentation par le cabinet Marcourt.

Commission Finances, Institutionnel, et Simplification administrative – FIS

- Simulateur budgétaire: état d'avancement
- Loi de financement: synthèse des modèles existants

Commission Energie

Les dernières Commissions ont développé les points suivants:

- 20/05/2010: Priorités énergétiques en Région wallonne: discussion et élaboration d'une position commune. Présentation par Elia du fonctionnement du réseau du transport d'électricité.
- 07/09/2010: Transmission à la commission énergie de la note de position commune de l'UNIPSO concernant les attentes du secteur à profit social en matière d'énergie et d'infrastructure.
- 16/09/2010: Discussion sur la méthode de l'élaboration de la note de position commune concernant les priorités énergétiques et Région wallonne.

Commission Conservation de la nature, Environnement, Ruralité et Agriculture – CERA

- Avis sur l'Avant-projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition.
- Information sur le plan wallon des déchets horizon 2020 (PWDH 2020).

Commission Action et intégration sociale, Services collectifs et Santé - AIS

- Insertion professionnelle des personnes handicapées: note stratégique de l'AWIPH: discussion.
- Modification de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 avril 2005 concernant l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale (articles 60§7 et article 61): préparation d'un avis.
- Suivi des travaux du Conseil wallon de la santé et de l'action sociale (CWASS).

Commission spéciale Germanophone

- Commentaire de la déclaration du CESRW à l'occasion des Fêtes de Wallonie. La Communauté germanophone n'ayant pas été mentionnée.
- Revue de la convention de coopération RW-CG et perspectives.

REPORTAGE

Université d'été du CIFOP – Vieillissement de la population

Le Centre interuniversitaire de formation permanente (CIFoP) a débuté, le 30 août 2010, son université d'été. Cette première journée était dédiée aux finances publiques et au vieillissement de la population. Cette dernière thématique abordée durant l'après-midi a particulièrement retenu notre attention. Frank Lierman, chief economist (Dexia) a présenté une étude de la banque Dexia intitulée "vieillissement de la population: quel impact pour les pouvoirs locaux?".

Cette étude repose sur deux approches complémentaires:

- une description et une analyse des enjeux spécifiques pour les finances locales
- un profil socio-démographique des Communes

Ce profil est un outil permettant à une entité géographique (ville, commune, etc.) de se positionner par rapport aux autres entités sur base d'indicateurs démographiques et socio-économiques.

M. Lierman a tout d'abord rappelé que le vieillissement de la population est un processus irréversible avec des conséquences économiques et sociales et qu'il existe de fortes disparités selon les Régions et les Communes.

Ainsi, le coefficient de vieillissement (part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 15 ans) présente des disparités très prononcées au niveau régional mais aussi communal. Ainsi les communes de la côte (en vert) sont fortement vieillissantes tandis que celles de la région de Bastogne (en bleu) le sont nettement moins.

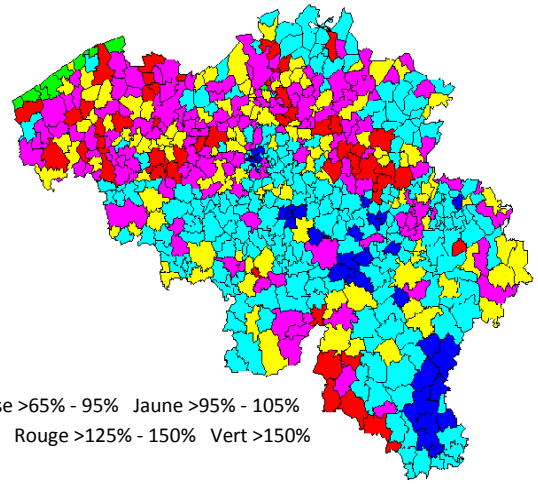

Bleu <65% Turquoise >65% - 95% Jaune >95% - 105%
Violet >105% - 125% Rouge >125% - 150% Vert >150%

Le phénomène de vieillissement à des répercussions financières et sociales pour les communes. En terme de recettes puisque l'impôt sur les personnes physiques (IPP) aura tendance à diminuer et qu'on observe généralement un ralentissement de la dynamique immobilière. En outre, les besoins accrus d'aide sociale et de services d'aide à la personne feront augmenter les dépenses. La problématique est donc complexe: augmentation des besoins mais moins de moyens pour y faire face.

Pour l'anticiper, M. Lierman rappelle qu'il est important de connaitre le profil des habitants et donc l'évolution des futures recettes liées à l'IPP. A quelle pension auront-ils droit (salarié, indépendant, fonctionnaire)? Quel est le niveau de revenus de la population active (différentiel plus prononcé dans les communes à hauts revenus)? De même, il faut étudier les besoins futurs en corrélation avec l'offre actuelle de services aux personnes âgées (taux de personnes âgées en maison de repos, bénéficiaires de soins à domicile, etc.).

L'ampleur de la tâche nécessite une véritable stratégie des pouvoirs publics à tous les niveaux: européen, fédéral, régional et local. Selon M. Lierman, les Communes doivent jouer un rôle important en veillant au bien-être de leur population âgée. Leur stratégie peut être structurée autour de 4 axes principaux:

- Etablir un diagnostic de la réalité du vieillissement au niveau de l'entité
- Offrir une palette de réponse en fonction du degré d'autonomie des personnes âgées
- Repenser l'ensemble des politiques locales sous l'angle du vieillissement (urbanisme, mobilité, logement, etc.)
- Promouvoir la vie sociale des personnes âgées et leur participation

Le profil socio-démographique des Communes réalisé par Dexia permet de répondre à la première de ces étapes.

Pour plus d'informations, contactez Bruno Gérard Tél: 02/367.23.94 Email: bruno.gerard@unipso.be